



**PROVINCE DE QUÉBEC
MCR LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 551-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE :**

- Modifier la grille des spécifications de la zone 204 Pr-2;
- Modifier les dispositions applicables aux logements bigénérationnels.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 15 août 2022, le conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du Règlement #551-2022 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur en vue de modifier la grille des spécifications de la zone 204 Pr-2 et de modifier les dispositions applicables aux logements bigénérationnels;

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 16 août 2022;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 16^{ième} jour du mois d'août deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 16 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^{ième} jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier